

# Concours de nouvelles « L'œuvre et la plume »

## Règlement

### Article 1

La Ville de Laval organise un concours d'écriture de nouvelles intitulé : « L'œuvre et la plume ».

### Article 2

Ce concours gratuit est ouvert à toute personne francophone. Le présent règlement est disponible sur le site internet de la Ville de Laval, des Musées de Laval et des Bibliothèques de Laval. Il fera l'objet d'une publicité succincte dans le Laval La Ville.

### Article 3

Le concours est ouvert jusqu'au 28 février 2018, le cachet de la Poste faisant foi. Les nouvelles envoyées après cette date ne seront pas retenues. La « Nouvelle » doit être envoyée à l'adresse suivante :

CONCOURS DE NOUVELLES

MUSEES DE LAVAL

PLACE DE LA TREMOILLE

53000 LAVAL

Le texte doit aussi être envoyé en pièce jointe par email à [cyrielle.langlais@laval.fr](mailto:cyrielle.langlais@laval.fr). Il doit être une œuvre originale, jamais publiée, ni primée auparavant.

### Article 4

L'objet du concours est d'écrire et de soumettre à un jury une nouvelle au sens large du terme. C'est un texte court, en prose, axé autour d'un seul épisode qui en constitue le nœud. La nouvelle est organisée autour d'un seul ou de quelques personnages principaux. Elle raconte une histoire du début à la fin, et s'achève par une chute qui clôt l'histoire souvent de manière inattendue.

### Article 5

La nouvelle racontera l'histoire d'une œuvre donnée au Musée d'Art Naïf et d'Arts Singuliers de Laval par un visiteur anonyme. Le tableau, intitulé *Paysage avec pêcheur* aurait été peint par le célèbre lavallois Henri Rousseau, dit le Douanier. Dans sa narration, la nouvelle pourra imaginer l'historique du tableau, l'histoire du donateur, le travail d'enquête mené par l'équipe du Musée... L'annexe jointe au présent règlement donne les éléments de contexte de cette « histoire vraie ».

### Article 6

Les nouvelles doivent être présentées sur des feuillets de format A4 (21cm X 29.7cm), dactylographiés uniquement au recto, à raison de 35 lignes au maximum par feuillet. La police de caractère est libre à la taille 12, à raison de dix feuillets maximum.

### Article 7

Chaque participant précise ses nom et prénom, n° de téléphone, courriel et adresse sur un feuillet séparé afin de préserver l'anonymat. Aucune mention ne sera faite en aucun endroit de la nouvelle ni du nom de l'auteur ni d'un pseudonyme ni de sa signature. Il est néanmoins possible que la nouvelle porte un titre.

### Article 8

Les gagnants seront sélectionnés par un jury composé de trois représentants des organisateurs (Communication, Musées, Lecture Publique), l'adjoint délégué à la culture, et de partenaires (Deux libraires, responsable associatif dans la lecture) qui annoncera le classement des trois meilleures nouvelles au cours du deuxième trimestre 2018.

### Article 9

Les gagnants seront informés individuellement par courrier, téléphone ou courriel. La liste des gagnants sera publiée dans la presse locale et sur les sites internet de La Ville de Laval, des Musées de Laval et des Bibliothèques de Laval.

### Article 10

Dans le cas d'une édition, les candidats primés consentent, sans aucune réserve, à ce que leur nouvelle fasse l'objet d'une publication, sans pour autant se prévaloir de droits d'auteur.

### Article 11

Aucune information concernant le classement des primés ne sera donnée ni par téléphone ni par courrier, avant la proclamation des résultats.

### Article 12

La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

# ANNEXE

## Le mystérieux tableau

### Une découverte exceptionnelle !

À son retour de vacances, Antoinette Le Falher a troqué son rôle de directrice des Musées de Laval en celui d'enquêtrice. Ce matin du 16 août 2017, elle prend connaissance de son courrier parmi lequel se trouve un paquet d'apparence banale. Son emballage en carton et sa forme permettent toutefois de deviner qu'il s'agit d'un tableau. À sa plus grande surprise, elle découvre une œuvre signée du célèbre Henri Rousseau, dit le Douanier. Pensant d'abord à un canular, elle s'empresse de lire la lettre qui l'accompagne. La plaisanterie prend peu à peu des airs de réalité. Antoinette Le Falher adresse alors un mail enthousiaste à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, à sa hiérarchie ainsi qu'à Didier Pillon, adjoint au Maire en charge des Affaires Culturelles et du Patrimoine, pour annoncer l'étonnante nouvelle.

### Le mystérieux donateur

« (...) Je suis quelqu'un d'âgé et je n'ai pas d'héritiers. Aussi ai-je décidé d'offrir à votre établissement le Paysage avec pêcheur joint à cet envoi. Je souhaite que ce don reste anonyme et le Musée (...) pourra user de cette œuvre comme bon lui semblera, expositions ou prêts. (...) »

Dans son pli, le donateur avait ajouté un certificat d'authenticité de Dora Vallier, une critique d'art spécialiste reconnue du Douanier Rousseau. Le geste est d'autant plus exceptionnel que ce type de donation anonyme demeure extrêmement rare.

Le travail d'enquête commence : « qui a réceptionné le colis et quand ? ». L'agent d'accueil se souvient bien de l'homme venu lui apporter le paquet début août. Selon tout vraisemblance, il ne s'agissait pas d'un visiteur habituel du Musée : l'agent ne l'avait jamais vu auparavant.

La lettre du donateur précisait que lors de sa visite au Musée d'Art Naïf et d'Arts Singuliers, il avait été « désappointé par le fait que le Musée ne possède que trois œuvres d'Henri Rousseau, natif de Laval. ». Le donateur est-il Lavallois ou simplement un visiteur de passage ? Aurait-il visité le Musée d'Art Naïf et d'Arts Singuliers lors d'une précédente venue à Laval ? Comment identifier le tableau avec certitude si nous ne retrouvons pas le donateur ? Les questions se bousculent.

### L'enquête

Mener l'enquête est indispensable. Le certificat de Dora Vallier joint au tableau ne peut pas être considéré comme une preuve indiscutable de l'authenticité de l'œuvre. Antoinette Le Falher va tenter d'élucider le mystère de cette curieuse donation.

Tout d'abord, il s'agit de vérifier auprès d'Interpol que le tableau n'a pas été volé. Après recherches, il est désormais possible de confirmer que le tableau n'apparaît pas dans les bases de données accessibles sur internet.

Il convient ensuite de faire parler le tableau. Au dos de l'œuvre, trois étiquettes apportent des informations complémentaires. L'une d'entre elles mentionne la galerie parisienne Charpentier, et l'exposition Primitifs d'aujourd'hui. Le Musée d'Art Naïf et d'Arts Singuliers détient justement le catalogue de cette exposition organisée à la fin du 19e siècle. La directrice consulte l'ouvrage à la recherche d'indices qui permettraient de faciliter l'authentification du tableau : un visuel, une mention du titre... Hélas, rien ! La déception est grande même si Antoinette Le Falher savait que le catalogue n'était pas exhaustif. Il n'est pas possible de confirmer si l'œuvre a bel et bien fait partie de l'exposition.

L'anonymat du donateur ne rend pas le travail d'enquête aisé. Par l'intermédiaire de la presse, un appel est lancé à destination du généreux donateur à la fin du mois d'août. Il est invité à se manifester pour aider à retracer l'historique du tableau : son témoignage est capital. La sollicitation n'a malheureusement pas abouti.

Toutefois, un espoir existe encore ! Le travail de recherche mène Antoinette Le Falher à étudier les archives qui pourraient attester de l'existence de cette toile. Début septembre, la directrice des Musées de Laval se déplace au Musée de l'Orangerie. Un minutieux travail d'analyse permet de comparer Paysage avec pêcheur avec les œuvres exposées dans la salle dédiée à Henri Rousseau. Cette étude ne se révèle pas suffisamment concluante et la recherche doit se poursuivre dans les fonds documentaires à la fois du Musée d'Orsay et à la bibliothèque Kandinsky. À ce jour, la preuve de l'authenticité n'a pas encore été établie.

En ultime recours, Antoinette Le Falher fait appel au Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France. Après l'étude d'un dossier de présentation de l'œuvre, le laboratoire pourra procéder à son analyse technique et scientifique. Cette dernière étape sera longue et exige une grande patience de la part de l'ensemble de l'équipe du Musée d'Art Naïf et d'Arts Singuliers.